



## Procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Le vendredi 5 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Fréterive s'est réuni SALLE CHAMPLAN sous la présidence de Eve BUEVOZ, suivant convocation transmise le 22 mai 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** CARLE Patrick, MONIN Eric, VULLIEN Anne-Laure, LAURENT Colette, GIAMBIASI Matthieu, ASSIER Dominique, BUEVOZ Eve, CREPILLON Ophélie, GRISARD Benoît, PICHON Emmanuel, VACHET Nadine, TUAL Hélène,

**Excusées sans procuration :** GARESIO Roseline, FRANCOZ Vincent

**Absents :** DI MASULLO Vincenza

**Secrétaire de séance :** ASSIER Dominique

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 291 relatifs à l'élection des sénateurs,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 convoquant les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2026-24 en date du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Fréterive,

VU la population municipale authentifiée au 1er janvier 2026, déterminant le nombre de délégués et suppléants à désigner,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions légales, le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour participer au collège électoral chargé de l'élection des sénateurs,

CONSIDÉRANT que la commune de Fréterive, forte de 640 habitants, est tenue de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants,

CONSIDÉRANT que les délégués doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal et les suppléants parmi les membres du conseil municipal ou les électeurs de la commune,

CONSIDÉRANT qu'une seule liste de candidats a été déposée, conformément aux règles de procédure,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DÉSIGNE** au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires pour l'élection des sénateurs :

- Colette LAURENT
- Patrick CARLE
- Eve BUEVOZ

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**DESIGNE** au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs :

- Anne-Laure VULLIEN
- Hélène TUAL-MANUSE
- Dominique ASSIER

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

La présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète de la Savoie et publiée selon les modalités légales en vigueur.

Le procès-verbal est affiché à l'issue de la séance sur le panneau de la mairie.

Mme Eve BUEVOZ indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h29.

Le président de séance,  
Eve BUEVOZ,

Mme le Maire

Le secrétaire de séance,  
Dominique ASSIER,  
conseiller municipal

